



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E102047

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2026

ÉDITÉ LE

19/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/10/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 60 016

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ST NAZAIRE 439 598 574

Siret : 439 598 574 00010

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 44.11315

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 144070668 G 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 144070668 G 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : CERTENAIS ENERGIES

22 ROUTE DE VILLENEUVE  
44500 LA BAULE-ESCOUBLAC

Téléphone : 02 40 11 11 93

Portable : 06 74 40 06 58

Fax :

Site Internet : <http://www.certenaiselec.fr>

E-mail : [administratif@certenais-energies.fr](mailto:administratif@certenais-energies.fr)

Responsabilité légale :

CERTENAIS JEAN PIERRE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/06/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	29/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	07/06/2023

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.